

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	47 (1974)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Industrie et propreté des eaux
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-127682">https://doi.org/10.5169/seals-127682</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Industrie et propreté des eaux

38

Si les citoyens n'ont qu'à voter tous les quatre ans, la démocratie est morte. Mais si les autorités savaient demander à chacun un effort de chaque jour dans les tâches d'utilité générale, qu'elles concernent les déchets, la protection de l'environnement, le respect d'autrui ou l'économie des deniers publics, alors les citoyens retrouveraient le sens de la communauté locale et des intérêts de la population, et donneraient un sens concret et positif au mot politique. Quel beau contraste que de trouver au niveau des problèmes locaux d'ordures un moyen d'intéresser les gens à la politique pratique, alors que les «grands problèmes», autoroutes, centrales atomiques ou politique énergétique, urbanisme ou aménagement national, suscitent méfiance, opposition ou indifférence et sentiment d'impuissance.

Pour bien des citoyens, la démocratie n'est pas loin d'être tombée dans la poubelle; elle pourrait en resurgir aussi un peu si Messieurs les municipaux voulaient bien se pencher sérieusement sur... les ordures !

Jean-Jacques Sauer, économiste  
Institut du génie de l'environnement EPFL

En vingt ans, entre 1950 et 1970, la charge polluante de nos cours d'eau et lacs a pu être sensiblement réduite grâce aux efforts conjugués des pouvoirs publics et de l'industrie. Or, en 1980 — malgré l'existence des stations d'épuration — la charge polluante de nos eaux sera supérieure à ce qu'elle était au moment des premiers efforts d'assainissement. Ce phénomène s'explique par l'augmentation de la population, l'accroissement de la production et par le fait que les stations d'épuration publiques de type classique, c'est-à-dire conçues pour l'épuration des eaux usées ménagères ou domestiques, parviennent à éliminer 85% des matières polluantes d'origine humaine, mais seulement 60% des matières organiques carbonées contenues dans les eaux usées industrielles. Pratiquement toutes les eaux industrielles et artisanales passent par les stations d'épuration publiques, mais comme les techniques de traitement employées dans ces stations ne peuvent éliminer qu'un pourcentage fixe et seulement certaines séries de combinaisons organiques, il en résulte pour nos cours d'eau et lacs un résidu polluant soumis au même taux d'accroissement que la production d'eau usée.

Il n'est pas très sensé de vouloir charger les stations d'épuration publiques de tâches extrêmement élaborées, compliquées et coûteuses, les meilleures et les plus rentables mesures de protection des eaux étant celles prises par les entreprises au sein même de leur exploitation. En d'autres mots, ce qu'il faut préconiser, ce n'est pas la thérapie au niveau des stations d'épuration publiques, mais bien la lutte, dans l'entreprise, contre les sources du mal.

Pour l'heure, les techniques en place ne permettent pas encore d'éviter que l'eau constitue le moyen de transport d'une partie des déchets domestiques et notamment des déjections humaines. Les exploitations industrielles peuvent, par contre, aujourd'hui déjà gérer, ménager et économiser nos ressources en eau, par la séparation des matières nocives, par la récupération des éléments revalorisables contenus dans les effluents de fabrication et par le recyclage ou l'utilisation de l'eau en circuit fermé. Ce faisant, l'on n'empêchera peut-être pas tout déversement d'eaux usées industrielles dans les égouts, mais il n'en restera pas moins vrai que chaque réduction de la charge polluante est une victoire, le gage d'un meilleur résultat d'épuration et d'une amélioration de l'état de nos eaux.

### *Une question de prix*

La question est, bien sûr, de savoir qui paiera la note.

## **La civilisation des loisirs, oui, mais pas pour les enfants**

39

Si les producteurs ajoutent leurs frais de protection des eaux au prix de vente de leurs articles, c'est l'acheteur – et lui seul – qui paye la facture. Ce renchérissement affectera plus particulièrement la bourse de ceux qui achètent fréquemment des articles dont la fabrication est liée à de grands frais de protection des eaux. De plus, en acquittant ce supplément de prix, l'acquéreur endosse aussi la responsabilité de la production de déchets que son achat justifie, encourage et entretient. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier les distorsions de compétitivité inévitables dans ces secteurs à moins qu'il n'y ait entente internationale. Dans le cadre de la communauté européenne et même sur le plan mondial, de tels accords sont à l'étude : et en ce qui concerne le plan strictement suisse, la nouvelle loi sur la protection des eaux devrait pouvoir mener à la coordination des mesures de protection des eaux (auxquelles, jusqu'ici, a été réservé un sort cantonal) et à l'exclusion des différences intercantionales pouvant donner naissance à des distorsions dans le secteur économique. En revanche, la concurrence commerciale à armes égales, c'est-à-dire entre entreprises de la même branche et dans l'observance des mêmes dispositions légales, est souhaitable car le coût des mesures de protection des eaux fait alors partie des prestations normales de l'entreprise et entre dans la calculation au même titre que les frais de production proprement dits.

### *Conclusion*

L'industrie doit, dans une plus large mesure que par le passé, contribuer à la protection des eaux. C'est à elle qu'il appartient d'introduire de nouvelles et rentables techniques de traitement. Il est clair que, dans de nombreux secteurs, l'on manque encore de solutions faute d'expérience pratique. Or, il ne faut pas considérer plus longtemps que la recherche de ces solutions incombe exclusivement aux professionnels de la protection des eaux. L'industrie qui compte tant de scientifiques et de techniciens qualifiés doit réaliser qu'il est aussi de son devoir de chercher et de trouver de nouvelles solutions et des voies adaptées à ses cas particuliers.

Les éléments pour cet article ont été fournis par la brochure « Verantwortung der Industrie für den Gewässerschutz in der Schweiz ». Auteur: Prof. Dr. Karl Wuhrmann. Editeur: EAWAG (Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux).

JBS/RSF

Nous sommes entrés dans la civilisation des loisirs. C'est un fait. C'est un droit. Le droit au loisir, comme le droit à la dignité.

### *Qu'est-ce que le loisir ?*

On pourrait le définir ainsi : pouvoir d'épanouir dans une activité de son choix ou dans la détente. Or, si les adultes peuvent, en principe, choisir leurs loisirs en fonction de leur personnalité, qu'en est-il des enfants ? Peuvent-ils vraiment s'épanouir dans les jeux de leur choix ?

Les enfants, on les aime bien. On fait beaucoup de sacrifices pour eux. Mais tout de même, il ne faut pas qu'ils dérangent ! Ils ont assez de jouets coûteux, de balançoires, de toboggans, de parcs à sable (sans eau), la piscine en été, la patinoire en hiver et surtout la télévision. Alors, de grâce, qu'ils ne fassent ni bruit ni désordre. Et surtout qu'ils ne piétinent pas le gazon et ne rayent pas les voitures parquées. Et puis à la maison, qu'ils respectent les moquettes achetées à grands frais. Qu'ils ne salissent pas les vernis et les tapisseries avec leurs mains sales et n'écrasent pas leur nez contre les vitres pour regarder dehors, cela fait des marques. Quant à bricoler, vous n'y pensez pas ! Cela fait du bruit et ils risquent de se blesser puisqu'ils ne savent pas se servir des outils. Ils n'ont qu'à jouer dans leur chambre (le salon réservé aux visites doit rester impeccable). Bien sûr entre leur lit et l'armoire, ils ne disposent que de 4 à 5 mètres carrés pour s'amuser, mais ils ont des jouets à profusion. De notre temps, nous n'en avions pas autant. « En Suisse, les adultes en général sont durs à l'égard des enfants et des adolescents, pour peu qu'ils hésitent ou refusent d'entrer dans le monde traditionnel de l'ordre, comme disent abstraitemen les autorités. Un ordre qui correspond à l'ordre le plus fruste qui soit. Nous n'avons pas le sourire, nous manquons d'humour, nous nous prenons tellement au sérieux. Mais surtout nous fermons délibérément les yeux devant les problèmes collectifs posés par une jeunesse en plein désarroi. On lui demande de se tenir bien tranquille, de ne pas bousculer le pot de fleurs, sans nous préoccuper de ce qu'il va en advenir. » (I. de Dardel, « Habitation », juin 1974.)

### *Une prise de conscience urgente*

Pour permettre aux enfants de vivre, d'exercer des activités créatrices, de faire du feu, de construire des cabanes, de jouer avec l'eau, de s'occuper d'animaux, d'apprendre la vie en collectivité, il existe la solution des places de jeux Robinson. La ville de Zurich a vingt ans d'expérience dans ce domaine et les